Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales et de la Santé, a présenté aujourd'hui de nouvelles mesures pour renforcer la sécurité des établissements de santé et des professionnels qui y exercent. Annoncées dans le cadre d'une réunion de travail avec les fédérations hospitalières, ces mesures viennent compléter les actions déjà mises en œuvre pour prévenir et lutter contre les situations de violence.

Le contexte de menace terroriste dans lequel s'inscrit notre pays impose une vigilance accrue sur l'ensemble du territoire et nécessite de renforcer la sécurité des établissements de santé. Ces enjeux rejoignent une autre réalité : les professionnels de santé sont parfois exposés à des situations de violences physiques ou d'atteintes aux biens. Pour y faire face, de nouvelles mesures ont été présentées par Marisol TOURAINE aujourd'hui :

§ des patrouilles mobiles « Vigipirate – Sentinelle » seront déployées sur les sites les plus sensibles ; en cas d'attentat, la sécurité des établissements de soins accueillant localement des victimes sera renforcée afin de prévenir le risque de sur-attentat ;

§ chaque établissement devra élaborer un plan de sécurité d'établissement (PSE) pour traiter les questions de sécurité dans leur globalité (attentats, violences, systèmes d'information, etc.) ;

§ des formations seront proposées aux professionnels et aux usagers du système de santé en matière de vigilance, de prévention et de réaction face à une menace d'attentat, mais aussi face aux violences ;

§ 75 millions d'euros seront investis sur les trois prochaines années, soit 25 millions d'euros par an, en particulier pour équiper les établissements, qu'ils soient publics ou privés, en matériel de vidéo-surveillance ou pour sécuriser les accès ;

§ la sécurité des systèmes d'information des établissements sera également renforcée : un plan spécifique sera dévoilé très prochainement.

Ces mesures viennent compléter les actions déjà mises en œuvre pour prévenir et lutter contre les situations de violence, qu'il s'agisse du développement des conventions santé-police-justice ou de la publication de fiches réflexes pour les professionnels.

« *Penser la sécurisation des établissements de santé face au risque d'attentat ou face aux violences qui s'exercent au premier chef contre les professionnels de santé, c'est réfléchir à un équilibre entre la nécessité de garantir la sécurité des établissements d'une part et, d'autre part, de faire en sorte que ces établissements restent un lieu accessible à tous* » a déclaré Marisol TOURAINE à l'issue de cette réunion.